

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE
EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ**

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

☒ Abattage ☐ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- ☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 13.10.2023 au 01.11.2023

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale,
case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Commune de Grandson
Adresse: Sous Repuis 33 (locataire Beati Hector et Visone Gina)
Parcelle n°: 1533
Essence: 1 frêne 1 saule
Diamètre à 1 m du sol: 45 cm environ 12 cm. environ
Motif de la requête: frêne pourri à la base, saule sec, selon visite sur place de M. Cléménçon gard.
Date: 26.09.2023 Signature: G. Visone

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant:

Compensation validée par le service ☐ oui ☐ non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

motif correct

André Cléménçon
Garde forestier
La Cour 4
1427 Bonvillars

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune
garantie n'est donnée quant à l'exactitude de ce plan.

null 1/1

null mardi 10 octobre 2023 10:44

